

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 17 AVRIL 2000

À une assemblée publique de consultation tenue à la salle des sessions du Conseil municipal, 119 rue Principale, à 19h00, en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux fins du règlement numéro 214 modifiant le règlement de zonage numéro 127 visant à régir l'implantation des abris forestiers.

La séance fut présidée par monsieur Daniel Boudreault, maire, et madame Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière, agissant aux présentes comme secrétaire de l'assemblée.

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 2 personnes.

Aucun commentaire.

Monsieur Daniel Boudreault
Maire

Madame Suzanne Gaudreault
Secrétaire-trésorière